http://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id\_article=187



- Actualités -





Date de mise en ligne : mercredi 6 septembre 2023

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

Copyright © SNFOLC Dijon Page 1/2

## Le PACTE, c'est toujours NON!

Dès le mois de juin, dans plusieurs centaines d'établissements, avec le SNFOLC, les enseignants ont pris position pour exprimer leur refus collectif de participer au Pacte et en demander l'abandon. Ils ont dénoncé la volonté de les mettre à disposition du chef d'établissement pour déroger aux obligations réglementaires de service et menacer directement les statuts. Ils soulignaient qu'il ne s'agit pas d'une revalorisation mais de travail supplémentaire. Les textes publiés cet été confirment la nocivité de ce dispositif.

Lisez le <u>communiqué de rentrée sur le pacte</u> et découvrez-en plus sur :

- La rémunération du PACTE.
- Les remplacements de courte durée.
- Les TZR taillables et corvéables à merci.

## Même les Personnels de Direction ne sont pas contents!

Pas contents d'avoir à diffuser la propagande ministérielle qui annonce déjà que le remplacement de courte durée va s'améliorer : **ID-FO refuse de faire la diffusion aux familles**, car à ce stade les proviseurs de lycée en particulier ne savent pas toujours s'ils auront beaucoup de volontaires pour le Pacte et les missions Remplacement Courte Durée

Retrouvez le communiqué de ID-FO en cliquant ici

## Le SNFOLC appelle les personnels à se réunir dès la prérentrée et à prendre position dans l'unité pour dire

Le **Pacte** c'est toujours **NON**, nous n'en voulons pas : abrogation du Pacte et du décret sur le remplacement de courte durée !

Augmentation de la valeur du point d'indice : + 10 % tout de suite et sans contrepartie, négociation pour rattraper ce qui a été perdu depuis 20 ans !

Annulation des suppressions de postes, d'heures, des fermetures de classes et création des postes statutaires, des heures et classes nécessaires !

[http://snfolcdijon.fr/IMG/jpg/empactes.jpg]

Copyright © SNFOLC Dijon Page 2/2